

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 JANVIER 2014

DATE DE CONVOCATION : 23 janvier 2014

N°2014-01-04

Conseillers en exercice : 65  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 73  
Conseillers votants : 56  
Dont pouvoir : 1

Pour : 56  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2014 et le 30 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Montchaude sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Bernard MAUGET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

AUBEVILLE : M. PRISSET Christian – BAINES : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse - BARBEZIEUX : M. VIGNERIE René, M. MOALIC Bernard, M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, M. GOMES Helder, Mme GIRELLI Martine, M. MICHONNEAU René, M. GAURIEAU Francis, Mme JARDRY Suzette - BARRET : M. CHATELLIER Dominique – BECHERESSE : M. PUAUD Gérard - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale – BLANZAC-PORCHERESSE : M. VINSONNAUD Jean-Michel, Mme FOUCAULT Chantal - BOISBRETEAU : M. TESSONNEAU Pierre - BORS DE BAINES : M. ARNAUD Yvon – BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. ROUSSELLIERE Joseph, M. GOY Jean - CHALLIGNAC : M. WAYE Guy – CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian – CRESSAC SAINT GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. BARUSSAUD Albert – JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie – LACHAISE : M. ROUX Didier - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques –LAGARDE SUR LE NE : M. TAPON Serge - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard – MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BOBE Pierre, M. GAURIEAU Patrick - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique – PEREUIL : M. VERGNION Philippe – PERIGNAC : Mme CORDAILLAT Françoise - REIGNAC : M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel – SAINT BONNET : M. VEPIERRE Eric - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire – SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie – SAINT MEDARD : M. CHAUVIN Thierry – SAINT PALAIS DU NE : M. GERBIER Jean-Paul - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel – TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard – VIGNOLLES : M. PETIT Georges.

Etaient présents sans droit de vote :

M. DELATTE Benoît, M. RAMEAU Michel, M. MAURICE Jacky, Mme GARNEAU Janine, M. COULOUMY Joël, M. GALLAIS Denis, M. RAVAIL Pierre, M. DESMORTIER Joël, M. GAILLARD Eric, M. CHABOT Jean-Michel, M. LEYMARY Jean-Michel, M. BIZE Alain, M. ARDOUIN Jean-Claude, Mme MARTINAUD Françoise, M. FAURE Jean-Marie, M. ZERBIB Yves.

Etaient excusés :

M. TETOIN Gaël, M. HILLAIRET Joël, M. HUNEAU Patrick.

Pouvoirs :

M. NEMIRI Brahim (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MOALIC Bernard (Barbezieux)

**N° 4 - Objet : Programme de voirie communautaire - Année 2014.**

**Rapporteur** : le vice-président en charge de la voirie et du service aux communes

Le Vice-Président présente le programme de travaux sur la voirie communautaire en 2014.

La campagne 2014 portera sur les tronçons suivants :

- ♦ VC 201 sur la commune de LE TATRE pour un montant de 470.00 € HT
- ♦ VC 203 sur la commune de BOISBRETEAU pour un montant de 1 189.75 € HT
- ♦ VC 4 sur la commune de BOISBRETEAU pour un montant de 4 466.50 € HT
- ♦ VC 204 sur la commune de BOISBRETEAU pour un montant de 1 389.50 € HT.

Le **FDAC 2014** s'élève à **2 764.50 €** pour un montant prévisionnel de travaux de **7 515.75 € HT.**

**Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Accepte le programme de travaux de la voirie communautaire sur les communes de Le Tatre et Boisbreteau,
- Donne pouvoir à M. le Président pour signer les bons de commande,
- Autorise M. le Président à signer tous les documents inhérents à l'application de la présente décision.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Prefecture le : 4 février 2014  
Publié ou notifié le : 4 février 2014  
Touvérac, le 4 février 2014



Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 4 février 2014  
le Président,  
Jacques CHABOT